



Comité Social d'Administration Local du 26 mars 2024 en Formation Spécialisée

Ce Comité Social d'Administration local s'est tenu dans les locaux la DDFiP du Pas-de-Calais. Il a commencé à 9 h 30 et s'est terminé à 16 h 30. La présidence était assurée par M. Claude Girault, Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais, le secrétariat par Mme Hélène Snauwaert, et le secrétariat-adjoint par Mme Valérie Cadet de FO DDFiP 62.



L'ordre
du jour

Point 1 : Election du secrétaire de la Formation Spécialisée

Point 2 : Approbation des Procès verbaux des 13 novembre et 15 décembre 2023

Point 3 : Bilan des actions de formation 2023 et d'exécution des crédits 2023

Point 4 : Note d'orientations ministérielles Santé, Sécurité et Conditions de Travail 2024

Point 5 : Point sur les réunions du groupe de travail des 12 et 19 février

Point 6 : Propositions d'utilisation des crédits 2024

Point 7 : Travaux immobiliers en cours et projets à venir

Point 8 : Présentation des missions de l'assistant de service social



syndicats présents à ce Comité Social d'Administration Local

Vos représentant(e)s CFTC DDFiP 62 au Comité Social d'Administration Local :

Frédérique Monchy
Titulaire, S I P de Lens

Yann Plouviez
Suppléant, P N C D de Béthune

Sébastien Duhamel
Expert, P C E d'Arras



Point 1 : Election du secrétaire de la Formation Spécialisée ...

Mme Valérie Cadet de FO DDFiP 62 a été élue secrétaire du CSAL en formation spécialisée. (6 voix sur 10)



Point 2 : Approbation des Procès verbaux des 13 novembre et 15 décembre 2023 ...

Les procès verbaux des CSAL des 13 novembre et 15 décembre 2023 n'appelant aucune modification de la part de nos organisations syndicales, ils ont donc été approuvés.



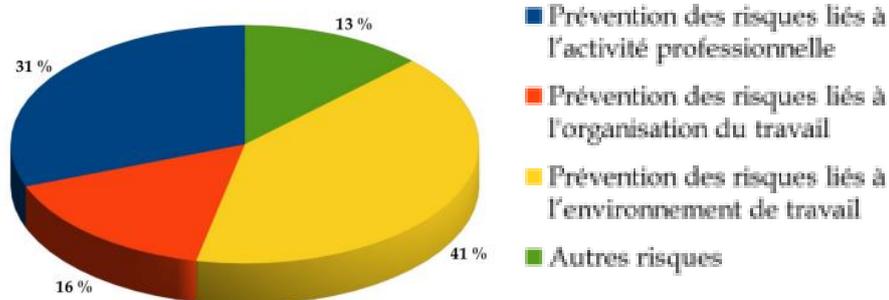
Point 3 : Bilan des actions de formation 2023 et d'exécution des crédits 2023 ...

Bilan des formations financées par la Formation Spécialisé du CSAL de la DDFiP du Pas-de-Calais pour l'année 2023

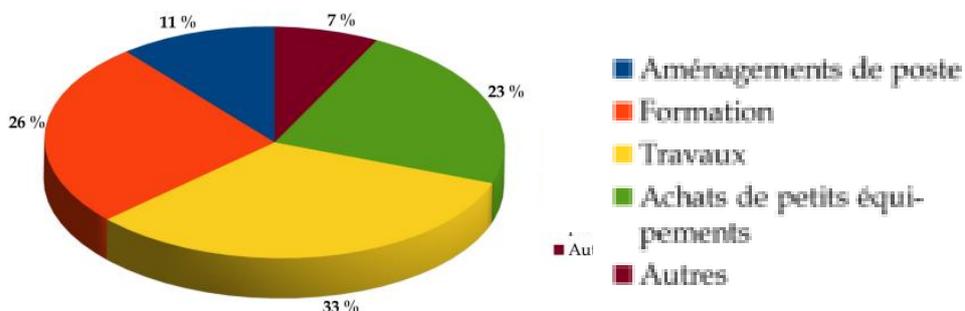
THEMES	Durée d'une session (en jours)	Nombre de sessions organisées	Coût total (en euros)	Nbre d'agents convoqués	Nbre d'agents présents	Nbre d'agents absents	Taux Absentéisme	Coût du stage		Coût Absentéisme
								par agent convoqué	par agent formé	
Sauveteur Secouriste du Travail	2	4	4 200,00	36	32	4	11,11%	116,67	131,25	466,67
Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail	1	15	5 880,00	154	109	45	29,22%	38,18	53,94	1 718,18
Formation Gestes qui sauvent	2h00	3	690,00	34	24	10	29,41%	20,29	28,75	202,94
Formation à l'utilisation d'un défibrillateur	1h00	8	0,00	57	57	0	0,00%	0,00	0,00	0,00
Formation équipier incendie	0,5	1	714,00	20	12	8	40,00%	35,70	59,50	285,60
Analyse sécurité incendie CC Lens	0,5	1	594,00							
Risque routier – Formation Olivier	1	1	1 848,00	6	6	0	0,00%	308,00	308,00	0,00
Risque routier – Formation Centaure	2	1	1 764,00	2	2	0	0,00%	882,00	882,00	0,00
Habilitation électrique - Personnel non électricien – Formation initiale et recyclage	2	1	1 656,00	7	5	2	28,57%	236,57	331,20	473,14
Gestes et postures – Travail sur écran	1	4	5 760,00	41	31	10	24,39%	140,49	185,81	1 404,88
Du stress au burn out	2	4	8 794,88	40	36	4	10,00%	219,87	244,30	879,49
Faire face aux incivilités des usagers	2	3	6 737,50	39	30	9	23,08%	172,76	224,58	1 554,81
Manager en mode collaboratif	2	1	272,73	formation reportée en 2024						
Le télétravail et le travail à distance	2	1	2 450,00	11	8	3	27,27%	222,73	306,25	668,18
Encadrer le télétravail et le travail à distance	2	1	600,00	2	2	0	0,00%	300,00	300,00	0,00
Atelier stress au travail « EFT technique de libération émotionnelle »	1h00	9	2 376,00	72	58	14	19,44%	33,00	40,97	462,00
Atelier stress au travail « Cohérence cardiaque et respiration guidée »	1h30	6	2 124,00	70	51	19	27,14%	30,34	41,65	576,51
Formation des membres du CSA et de la Formation Spécialisée	2	1	0,00	12	12	0	0,00%	0,00	0,00	0,00
TOTAL		65	46 461,11	603	475	128	21,23%	77,05	97,81	8 692,40

La part de budget allouée aux formations organisées par la Formation Spécialisée du CSAL du Pas-de-Calais représente 25,99 % du budget global.

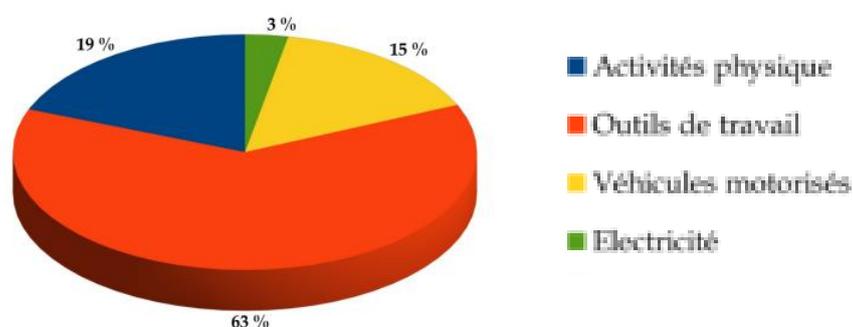
Bilan d'exécution des crédits 2023 par type de risques.



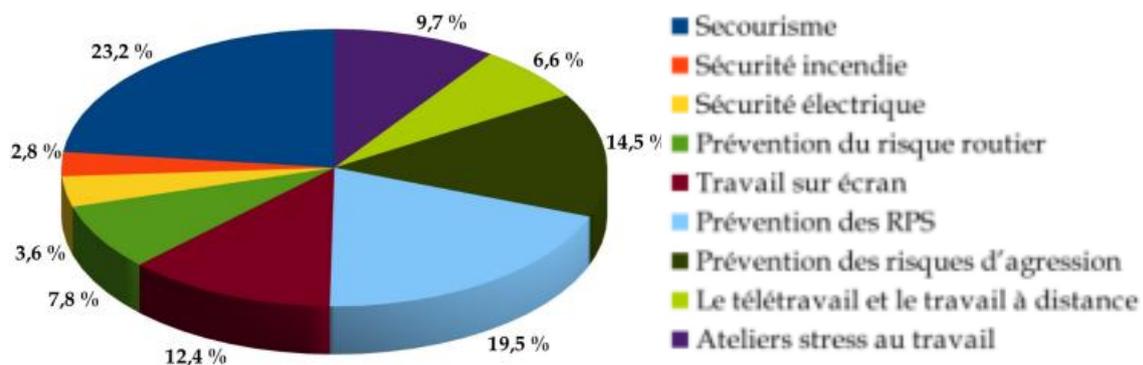
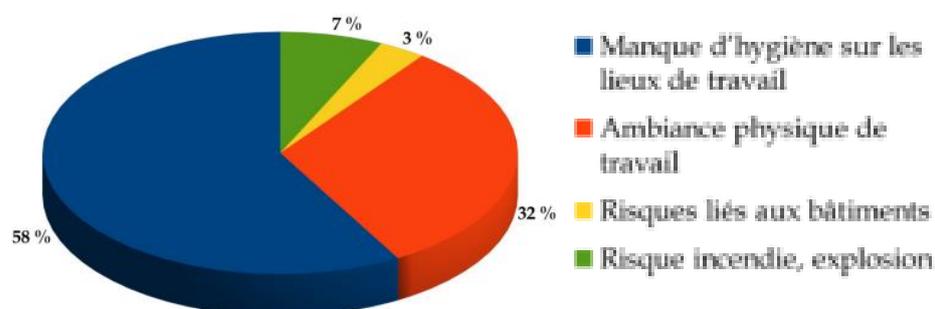
Bilan d'exécution des crédits 2023 par type d'actions



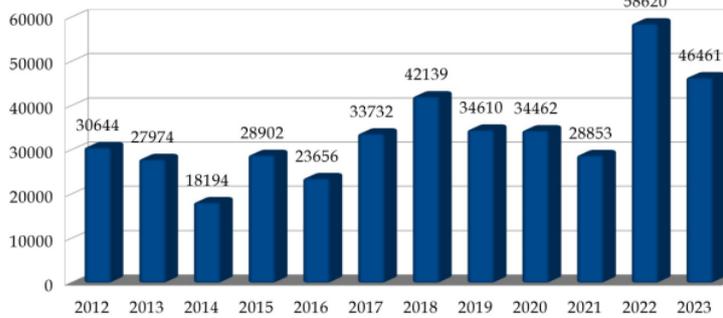
Prévention des risques liés à l'activité professionnelle



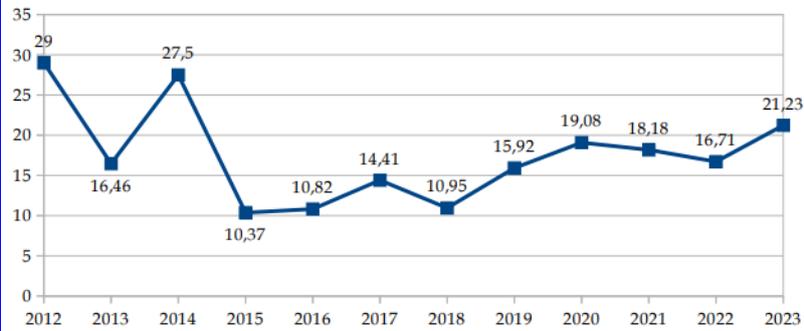
Prévention des risques liés à l'environnement de travail



Bilan des formations financées par la F S du C S A L du Pas-de-Calais



Budget consacré à la formation de 2012 à 2023



Evolution du taux d'absentéisme de 2012 à 2023

Le problème d'absentéisme demeure important, il sera annoté dans les convocations que ces formations sont onéreuses et nécessitent le respect de tous (vis à vis des autres stagiaires et formateurs dans le cadre de formations annulées sur place).

CFTC 62 tient à rappeler que cet absentéisme prive d'autres agents de la délivrance de ces formations et grève le budget de plus en plus contraint de la FS.



**Point 4 : Note d'orientations ministérielles
Santé, Sécurité et Conditions de Travail 2024 ...**

Cette note orientations ministérielle précise qu'avec la mise en place de nouvelles instances de dialogue social et l'installation des Comités sociaux d'administration et de leur formation spécialisées ministérielle, de réseau et locaux, la nécessité s'est faite jour de fixer des orientations ministérielles en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail communes, construites en association étroite avec les directions, les acteurs de prévention et les représentants des personnels.

Les orientations 2024 regroupées en 6 axes ont été concertées en formation spécialisée du CSA ministériel et dans les formations spécialisées des CSA de réseau (DGFIP, DGDDI, INSEE, DGCCRF) en vue d'une déclinaison directionnelle.

1° : Assurer la sécurité des agents et les accompagner lors d'événements graves.

Le secrétariat général met en œuvre des mesures au niveau ministériel. Ces mesures visent à prévenir les violences et les incivilités à travers notamment des actions de formation, et à accompagner les agents lors de la survenance d'évènements graves. Ces actions et ces mesures prises pour assurer la sécurité des agents seront diffusées dans une note aux directions, qui comprendra des fiches ministérielles sur les situations d'exposition à la violence et sur l'accompagnement juridique des agents. Par ailleurs, la passation en 2024 d'un marché national d'intervention de psychologues permettra d'apporter rapidement un soutien psychologique aux agents victimes ou témoins d'un évènement.

2° : Renforcer l'efficacité des campagnes de recueil des risques professionnels et d'élaboration du PAP (Plan Annuel de Prévention)

En 2024, la campagne d'évaluation des risques professionnels s'effectuera dans le nouvel outil informatique Prév'action, dont l'accès a été ouvert à l'ensemble du ministère le 15 novembre 2023 après une phase d'expérimentation de plusieurs mois dans différentes directions localisées à Lyon. Il y est rappelé que cette campagne est conduite sous la responsabilité de l'employeur dans le cadre de son obligation générale de sécurité et en concertation avec les représentants du personnel, et qu'elle constitue un temps fort de la prévention et de la protection des agents. En effet, par l'association étroite des agents et de leurs représentants, l'évaluation des risques permet, par des mesures de prévention, d'agir sur les situations de travail réel des agents en proposant des actions d'amélioration adaptées.

3° : Améliorer les conditions de travail et agir sur l'organisation du travail pour prévenir les risques professionnels et donner du sens au travail.

Dans cette note d'orientations ministérielles, il est indiqué que dans un contexte marqué par les évolutions numériques et l'émergence de nouveaux modes de travail comme le télétravail, le renforcement de la prévention primaire est un enjeu majeur en matière de santé au travail et de prévention. Dans ce cadre, plusieurs actions seront impulsées par le secrétariat général.

4° : Prévenir les risques de désinsertion professionnelle des agents et accompagner les agents en fin de carrière.

Afin de prévenir la désinsertion professionnelle, les questions du maintien dans l'emploi des personnes fragilisées par leur état de santé, par une situation de handicap ou leur âge, et du retour à l'emploi après une longue absence pour raison de santé sont des enjeux majeurs, notamment dans un contexte de transformation des organisations. C'est pourquoi les acteurs de prévention ministériels, en particulier les médecins du travail et les assistants de service social, se mobilisent aux côtés des services RH et des managers de proximité, pour mettre en œuvre des actions visant à veiller aux modalités d'accompagnement des agents durant leur période d'absence pour raison de santé et lors du retour au travail.

5° : Poursuivre le développement de la culture de prévention des risques professionnels par une politique de formation et d'information.

Selon la DGFIP, la formation des agents fait partie intégrante de la politique de prévention. Outre les formations obligatoires, des formations spécifiques peuvent être mises en place et financées par les crédits ministériels SSCT des enveloppes régionales, après concertation en formation spécialisée. Pour ce faire, il existe un catalogue de formation socle, comportant notamment des formations sur le risque incendie, les exercices d'évacuation, les gestes qui sauvent, les risques routiers, la prévention des TMS (troubles musculo-squelettiques) ... Enfin, les actions visant à lutter contre la sédentarité et à inciter à la pratique de l'activité physique sont encouragées.

6° : Maîtriser le risque amiante

Le guide de prévention de l'amiante dans les bâtiments, actualisé, a été diffusé en 2023. Il rappelle l'attention qui doit être portée à la signalétique. Le déploiement de cette signalétique devra être achevé en 2024. Si le dossier technique amiante-(DTA) concourt à l'analyse du risque amiante, il ne constitue pas une source d'information suffisante en cas de travaux. Ainsi, le repérage avant travaux (RAT) doit être mis en œuvre avec l'aide d'un opérateur certifié, de manière à rechercher et localiser spécifiquement les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles de libérer des fibres directement ou indirectement à l'occasion des travaux mêmes mineurs.



Point 5 : Point sur les réunions du groupe de travail des 12 et 19 février ...

Groupe de travail du 12 février

L'ordre du jour de la réunion a été consacré à l'examen des documents suivants :

Registres santé sécurité au travail
Rapports de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail
Déclarations d'accidents du travail
Fiches de signalement
Bilan des exercices incendie 2023 – Exercices 2024

Registres santé sécurité au travail : Toutes les observations portées sur le registre dématérialisé Santé Sécurité au Travail ont été étudiées. Il n'y a pas d'observation sur les registres papier. Les signalements pour lesquels des solutions ont été apportées ont été archivés. De nombreux problèmes signalés ont été résolus ou sont en voie de l'être.

SPFE d'Arras : Problème d'ouverture des fenêtres. La société est passée mais tous les problèmes n'ont pas été résolus. Le gestionnaire de site effectuera un recensement, qu'il transmettra au service BIL, pour identifier tous les dysfonctionnements.

SGC de Béthune : Il fait froid dans les locaux et il n'est pas possible d'atteindre la température préconisée de 19°

Rapports de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail : Il n'y a pas eu de nouvelle visite de l'inspecteur santé sécurité au travail depuis le dernier groupe de travail du 10/10/23.

Déclarations d'accidents du travail : Il y a eu 9 nouvelles déclarations d'accident du travail depuis le dernier groupe de travail du 10 octobre 2023 : 6 accidents dus à des chutes ou des coupures et 3 accidents dus à un stress post traumatique. 7 déclarations ont nécessité un arrêt de travail. Les représentants du personnel ont fait remarqué qu'il manquait une déclaration d'accident du travail dans le tableau (l'évènement s'est produit le 18/01/24). Il s'agit d'une chute au Centre de Contacts de Lens.

Fiches de signalement : On dénombre 39 fiches de signalement au titre de l'année 2023. 17 nouvelles fiches de signalement sont à déplorer depuis le dernier groupe de travail du 10/10/23. Parmi les nouveaux signalements :

10 signalements externes font état de propos agressifs, d'insultes ou de menaces
1 signalement concerne la dégradation du véhicule d'une vérificatrice garé sur la voie publique
5 signalements internes font état d'altercation entre agents et de situation de harcèlement ou de diffamation
1 signalement interne concerne des courriels de menace envoyés durant le week-end

Bilan des exercices incendie 2023 : Malgré les nombreuses relances effectuées, il n'y a pas eu d'exercice d'évacuation réalisé sur les sites de Calais, Ecuire et Longuenesse. Seul un exercice a été réalisé à Arras Brassart, Arras Foch, Hénin-Beaumont, Lens et Saint-Pol sur Ternoise.

Groupe de travail du 19 février

L'ordre du jour de la réunion a été consacré à l'examen des documents suivants :

Bilan d'exécution des crédits 2023
Bilan des actions de formation 2023
Propositions d'utilisation des crédits 2024

Ces 3 points sont dans l'ordre du jour du CSAL d'aujourd'hui



Détail des formations proposées en Santé Sécurité Travail

Secourisme

- Sauveteur secouriste du travail
- Recyclage sauveteur secouriste du travail
- GQS : Gestes Qui Sauvent

Sécurité Incendie

- Equipier Incendie

Risque routier

- Se conduire prévention
- Prévention du risque automobile « Centaure »
- Formation à l'éco-conduite

Sécurité électrique

- Préparation à l'habitation électrique ou recyclage

Prévention des pathologies mécaniques

- Travail sur écran, sur site et en télétravail
- Manutentions manuelles et port de charges

Prévention du risque canin

- Prévention et maîtrise des risques canins

Prévention des risques psychosociaux

- Du stress au burn out
- Utiliser l'intelligence émotionnelle pour développer son bien être au travail
- Eviter les relations tendues au travail
- Le manager de proximité
- Ménager la performance en évitant les RPS à son équipe
- Atelier stress au travail : cohérence cardiaque et respiration guidée
- Atelier « pause active »

L'ensemble des crédits disponibles pour 2024 s'élève à la somme de 128.490 €

Au niveau de la prévention, 84.292,70 € ont déjà été utilisés en 2024 pour des achats de différents objets. Il s'agit, entre autres, de transpalettes, leds, thermomètres, lampes de bureau, stores, détecteurs de mouvements, kits de réparation de stores, équipements des agents techniques, matériel ergonomique, 2 fauteuils steelcase médicaux, chariots de ménages, fauteuil roulant, vêtements divers, souris verticales filaires. Concernant les différentes formations, une somme de 35.000 € a été votée pour une vingtaine de formations différentes.

Lors des échanges sur ce sujet, les Organisations Syndicales n'ont pu exprimer une opinion commune. Il sera remis un avis circonstancié à la direction dans les plus brefs délais.

CFTC 62 rappellera que les budgets FS n'ont pas à se substituer à ceux de la DDFIP. Pour autant, l'amélioration des conditions de travail de nos collègues nous amènent régulièrement à voter pour des crédits qui auraient dû être pris en charge par notre direction départementale.

A noter que la somme allouée par agent (budget 62 + régional pour la formation) passe de 127 € à 130 €.



Point 7 : Travaux immobiliers en cours

et projets à venir ...

Travaux immobiliers en cours

- Les travaux en cours concernent le SIP et PCRP de Montreuil :

Dans la perspective de l'arrivée de la DDTM (La Direction départementale des territoires et de la mer), le PCRP a été réinstallé au rez-de-chaussée. À sa demande, le SIP va faire l'objet d'une réinstallation afin que les équipes soient réunies à proximité l'une de l'autre. L'implantation et le choix du mobilier a été vu avec les équipes, dans un premier temps avec les chefs de service puis le 6 février avec les agents du SIP. L'Inspecteur santé et sécurité au travail a fourni un courrier à la Direction concernant son avis sur ces travaux. Il est en accord avec les travaux.

Travaux immobiliers à venir

- SIP Arras - Déménagement de l'équipe comptabilité-recouvrement

Ce déménagement s'intègre également dans le cadre de la réflexion sur la création d'un secteur d'assiette unique sur le siège du SIP d'Arras, le secteur d'assiette de l'antenne de Saint-Pol-sur-Ternoise étant maintenu. Le projet de fusion des secteurs d'assiette sera présenté lors d'un Comité Social d'Administration organisé en 2024

La direction nous a informé que ce chantier a fait l'objet d'une réunion plénière du siège arrageois du service le mardi 13 février. Cette réunion a permis que chacun puisse s'exprimer et éviter ainsi la monopolisation de la parole par quelques-uns.

Une opération d'envergure d'archivage et de pilon est en cours au sein du SIP mais plus largement au sein du site Ludovic MONTUELLE. Parallèlement, une opération visant à alléger l'environnement mobilier se déroule qui voit mis au rebut le mobilier vieilli, abîmé, manquant d'harmonie et surtout sans raison d'être.

- CDFIP de Béthune

L'objectif est de pouvoir installer le PNCD au 4ème trimestre 2024. Le SIP, le SIE et le SPFE seront impactés. Au rez-de-chaussée, le SIP sera réinstallé côté parking, le SPFE arrivant dans la zone libérée par le SIP. Au 1er étage, le PNCD sera installé dans la zone libérée par le SPFE et la cellule comptabilité du SIE.

Cette réinstallation du PTGC devrait permettre de réaménager la zone du 1er étage et d'y installer le SIE dans un seul et même espace.

Au niveau sécuritaire :

- Vigipirate ré-haussé à son niveau maximal CFTC 62 rappelle que la vigilance est l'affaire de tous. Le 62 peut à nouveau être ciblé.
- Pour l'attribution de l'équipement de gilet pare-balle, livraison prioritaire sur le 62 sous peu.
- Pour les nomades, déploiement de nouveaux téléphones portables avec une application d'alerte.
- Réservation par applicatif de véhicules de la DDFIP.

Au niveau immobilier :

Les discussions ont porté sur les aménagements possibles des plans produits à l'occasion de cette instance. Si tout n'est pas encore figé, il semble difficile d'obtenir satisfaction sur l'ensemble des points. Une évolution après installation sera à la marge négociable avec la DDFIP. L'usage des nouveaux locaux devraient ainsi pouvoir donner lieu à de nouvelles discussions dès que les agents se seront exprimés.

Vote des OS :

- ① SIP et PCRP de Montreuil : Abstention de nos 5 syndicats. Donc avis défavorable mais définitif.
- ② SIP d'Arras : Unsa Pour et abstention de FO, Solidaires, CGT et Nous.
- ③ CDFiP Béthune : Abstention de nos 5 syndicats. Donc avis défavorable mais définitif.



Point 8 : Présentation des missions de l'assistant de service social ...

Les missions de l'assistant du service social concernent une orientation de service social du travail et une dynamique pluridisciplinaire. Il lui faut également soutenir les services dans leur fonction de gestion des ressources humaines et intervenir dans le cadre de la gestion d'évènements graves. Il doit aussi accompagner les agents et services lors des réorganisations et restructurations et inscrire la démarche de la DGFIP en coordination avec les autres acteurs.

L'ASS est à la disposition des agents confrontés à des difficultés dans leur vie professionnelle telles les congés maladie, difficultés relationnelles, souffrance au travail, mutation, etc.... Il doit aussi prévenir la désinsertion professionnelle : intégration et maintien en emploi, accompagnement des personnes en situation de handicap, prévenir l'isolement des agents éloignés des services. Il doit aussi soutenir les managers. L'ASS met en œuvre des dispositifs ministériels et interministériels : DASAD, évènements graves, retour à l'emploi après une absence de longue durée. Il doit développer un travail en réseau interne (SRH, Chefs de service, MT ,assistant de prévention, correspondant social) et aussi en réseau externe (accès aux dispositifs de droit commun)

Les modalités d'intervention de l'ASS sont clairement définies. Les interventions doivent être élaborées et définies avec les chefs de service concernés. Ses actions doivent également être coordonnées avec la médecine de prévention ou l'ISST. Sa démarche participative doit impliquer l'ensemble des acteurs (agents, chefs de service, RH, directions). De plus, ses interventions doivent être mises en œuvre avec des acteurs directionnels: assistant de prévention, RH.

Les motifs de saisine de l'ASS sont les suivants :

- Prise de poste, maintien en emploi, accès aux droits , l'intégration au sein du collectif, le soutien au manager.
- Impacts de la santé sur le travail: les congés maladie, les conséquences financières, les difficultés au retour à l'emploi.
- Tensions au travail: difficultés d'adaptation, problèmes relationnels, stress, souffrance au travail.
- Evènements graves : suicide, tentative de suicide, décès brutal d'un agent en service ou hors service.
- Réorganisations et restructurations des services : accompagnement au changement

Le document de la DDFIP 62 définit également son approche globale. En effet, il faut un accompagnement individuel et/ ou collectif selon le besoin et la demande. Cette approche globale doit aussi intégrer vie privée et vie professionnelle. Elle doit contribuer à la prévention des risques psychosociaux, participer à l'amélioration des conditions de vie au travail , maintenir une veille sociale et mettre en alerte, en cas d'urgence, les RH et les chefs de service.

En conclusion, la DDFIP 62 stipule que la question de la santé et sécurité au travail est un sujet transversal qui interroge l'organisation du travail, le management, la dynamique collective et les conditions du maintien en emploi. Chacun de nous, dans nos domaines de compétence respectif participons à la santé et au bien être au travail. C'est l'affaire de tous.



Le docteur Julie Sahnoune, nouveau médecin de prévention, présent lors de cette instance, a indiqué la reprise des visites périodiques. Si la quotité de travail pour la DDFIP 62 à hauteur de 30 % ne permet pas de diminuer drastiquement le retard dans l'immédiat, elle augure pour autant un retour à un suivi plus régulier de l'ensemble de nos collègues. A commencer pour 2024 par les années de naissance finissant par 4 et 9.

CFTC 62 se réjouit que les agents du 62 puisse enfin être accompagnés par une médecine de prévention plus adaptée.



Connaissez-vous les valeurs de la CFTC ? Elles ont un socle commun : l'humain avant tout. Nous nous rassemblons autour du « Mieux vivre ensemble », ainsi que de la tolérance, du partage et de l'entraide. En un mot comme en cent, voyez Plus grand avec la CFTC.